



du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 16 mai 2019

VILLE DE SOLLIES PONT

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 33 | 33 |
| Date de la convocation 9 mai 2019 | | |
| Date d'affichage 9 mai 2019 | | |
| Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Collège Lou Castellás</i> | | |
| Vote pour à l'unanimité | | |
| POUR : 33 | | |
| CONTRE : 0 | | |
| ABSTENTION : 0 | | |

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, MAIRESSE Aude, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure.

Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à BERTRAND Huguette,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LUNGIER Carine donne procuration à ROYET Pierre,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude,
LACOURTE Gérard donne procuration à LAGIER Laure.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Les élèves de l'Association Sportive Collège Lou Castellás, section Danse, se sont qualifiés au championnat de France de Danse Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Ce championnat se déroulera à Lyon du 26 au 29 mai 2019.

Le chef d'établissement du collège Lou Castellás, par l'intermédiaire de leur professeur d'EPS, a sollicité la commune pour financer une partie de l'hébergement ou du transport SNCF, afin que les élèves puissent se rendre à ce championnat.

Monsieur le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 300€ dans le but de les aider à financer l'hébergement ou le transport.

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2311-7 ;

VU la demande de l'Association Sportive du Collège Lou Castellás en date du 17 avril 2019 ;

VU le vote du budget primitif 2019 en date du 21 mars 2019 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTÉ** d'accorder une subvention exceptionnelle de 300€ à l'Association Sportive Collège Lou Castellas ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2019.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

21 MAI 2019

30 MAI 2019



COLLEGE LOU CASTELLAS
CHATELAIN Nathalie
17 Faubourg Notre Dame – BP 60
83210 SOLLIES PONT

*Sous couvert du chef d'établissement,
Anne-Colette PABAN.*

| | |
|--|------------------------|
| | COURRIER N° 3417 |
| | REÇU LE : |
| | 17 AVR. 2019 |
| | Secrétaire Maire |
| | MAIRIE DE SOLLIES-PONT |

Le 12 avril 2019

Monsieur le Maire
1 rue de la République
83210 SOLLIES PONT

38/10

Monsieur le Maire,

Professeur d'Education Physique et Sportive au collège Lou Castellat de Solliès-Pont, il me tient à cœur de vous présenter l'Association Sportive Danse que j'encadre depuis plusieurs années dans notre petit collège et qui obtient des résultats remarquables et rares.

L'AS DANSE compte, chaque année, à elle seule, une centaine de licenciés sur les 357 élèves du collège, c'est du jamais vu et unique en France.

Outre les nombreux projets auxquels les élèves participent (Forum Danse Châteauvallon, les jeux des collèges, gala, etc...), nous avons un groupe compétition qui bat tous les records et atteint le plus haut niveau sur le plan national en Danse chorégraphiée :

- **2017**, champions d'académie et 3èmes (médaille de bronze) au championnat de France à Lorient sur une trentaine d'académies ; c'est la première fois que l'académie de Nice fait un podium aux championnats de France de Danse UNSS !
- **2018**, à nouveau champions d'académie et 4èmes au championnat de France à Istres.
- **2019, tout récemment**, nous venons de créer l'exploit à St Raphaël : pour la troisième fois consécutive nous remportons le titre de champions d'académie, ce qui ne s'est jamais produit pour un même collège. Une nouvelle fois, nous participerons donc aux championnats de France du **26 au 29 mai 2019** à Lyon, nous, petit collège de Solliès-Pont rivalisant avec des établissements beaucoup plus importants dotés d'installations, de moyens financiers, sans compter ceux ayant des sections sports études.

Monsieur le MAIRE mes élèves sont incroyables ; c'est grâce à beaucoup de travail, de motivation et de passion qu'ils obtiennent des résultats exceptionnels. Outre le domaine sportif, ce n'est pas par hasard, si ces élèves font aussi partie de la Classe Défense. Ils assistent à toutes les commémorations et sont fiers de représenter leur collège, conscients de l'importance de la citoyenneté.

Leur rêve aujourd'hui est d'obtenir le titre suprême de champions de France Danse Unss. Parents, enseignants, l'équipe administrative et notre chef d'établissement, Madame PABAN, les encourageons avec force. Or, participer à des Championnats de France pour représenter son académie et par là même continuer à faire connaître avec fierté la ville de Solliès-Pont, engendre des frais conséquents, surtout pour la troisième fois consécutive. Nous nous essouffons financièrement et cela devient compliqué pour nous cette année. Tous les frais de déplacement, d'hébergement et bien d'autres dépenses ne pourront être couverts en totalité par l'aide municipale annuelle, celle minime de l'Unss, les cotisations des membres et quelques petits dons éventuels.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de solliciter la commune pour une aide financière exceptionnelle qui pourrait être destinée au financement du transport SNCF ou de l'hébergement. Je me tiens, bien entendu, à votre disposition pour vous communiquer de plus amples renseignements, vous fournir tous documents nécessaires et vous rencontrer, avec grand plaisir, si vous le souhaitez.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous pourrez prendre en considération la légitimité de notre demande et, par avance, mes élèves et moi-même nous vous remercions bien sincèrement.

Nathalie CHATELAIN,
Professeur EPS

*Avec toute ma reconnaissance
pour votre soutien dans l'intérêt
de la ville de Solliès-Pont*

